

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la réussite à l'examen professionnel, le Chef de Police peut prétendre à la promotion interne au grade de Chef de Service de Police Municipale. Il propose de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Ancien tableau	Nouveau tableau
<b>1 Chef de Police</b> 2 Brigadiers 1 Brigadier Chef Principal	<b>1 Chef de Service de Police Municipale</b> 2 Brigadiers 1 Brigadier Chef Principal

**MODIFICATION  
DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS  
DE LA POLICE  
MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **26 voix Pour et 3 Abstentions**

**ADOpte** la modification du tableau des effectifs de la Police Municipale ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la filière Animation afin de permettre la nomination stagiaire d'un Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe. Le tableau des effectifs serait fixé ainsi qu'il suit :

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**MODIFICATION  
DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS  
DE LA FILIERE  
ANIMATION**

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 Animateur chef <b>5 Animateurs</b> 4 Adjoints d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe <b>2 Adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe</b>	1 Animateur chef <b>4 Animateurs</b> 4 Adjoints d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe <b>4 Adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe</b>
<i>Agent à temps non complet (80 % du temps réglementaire)</i> 1 Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	<i>Agent à temps non complet (80 % du temps réglementaire)</i> 1 Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe
<i>Agent à temps non complet (50 % du temps réglementaire)</i> 1 Adjoint d'Animation 1 <sup>ère</sup> Classe	<i>Agent à temps non complet (50 % du temps réglementaire)</i> 1 Adjoint d'Animation 1 <sup>ère</sup> Classe
<i>Agent à temps non complet (36 % du temps réglementaire)</i> L'Agent étant rémunéré à 43 % sur 10 mois du 1 <sup>er</sup> Septembre au 30 Juin 1 Musicien encadrant (rémunéré sur la grille indiciaire des Animateurs territoriaux)	<i>Agent à temps non complet (36 % du temps réglementaire)</i> L'Agent étant rémunéré à 43 % sur 10 mois du 1 <sup>er</sup> Septembre au 30 Juin 1 Musicien encadrant (rémunéré sur la grille indiciaire des Animateurs territoriaux)
<i>Agents à temps non complet (62 % du temps réglementaire)</i> Les Agents étant rémunérés à 75 % sur 10 mois du 1 <sup>er</sup> Septembre au 30 Juin 17 Adjoints d'Animation 2 <sup>ème</sup> Classe	<i>Agents à temps non complet (62 % du temps réglementaire)</i> Les Agents étant rémunérés à 75 % sur 10 mois du 1 <sup>er</sup> Septembre au 30 Juin 17 Adjoints d'Animation 2 <sup>ème</sup> Classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :  
***26 voix Pour et 3 Abstentions***

**ADOpte** la modification du tableau des effectifs de la filière Animation ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la fermeture de la cuisine centrale, un Agent est intégré dans le tableau des effectifs des services techniques. Il propose donc de modifier le tableau des effectifs comme suit :

**MODIFICATION  
DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS  
DES SERVICES  
TECHNIQUES**

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 Ingénieur Principal	1 Ingénieur Principal
1 Ingénieur Subdivisionnaire	1 Ingénieur Subdivisionnaire
1 Technicien supérieur	1 Technicien supérieur
2 Contrôleurs	2 Contrôleurs
2 Agents de Maîtrise Principaux	2 Agents de Maîtrise Principaux
1 Agent de Maîtrise	1 Agent de Maîtrise
2 Adjoints techniques principaux 1 <sup>ère</sup> classe	2 Adjoints techniques princi. 1 <sup>ère</sup> classe
4 Adjoints techniques principaux 2 <sup>ème</sup> classe	4 Adjoints techniques princi. 2 <sup>ème</sup> classe
2 Adjoints techniques 1 <sup>ère</sup> classe	2 Adjoints techniques 1 <sup>ère</sup> classe
<b>22 Adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>23 Adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe</b>
<i>Agents à temps non complet (50 % du temps réglementaire)</i>	<i>Agents à temps non complet (50 % du temps réglementaire)</i>
2 Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	2 Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe
<i>Agents à temps non complet (60 % du temps réglementaire)</i>	<i>Agents à temps non complet (60 % du temps réglementaire)</i>
1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **26 voix Pour et 3 Abstentions**

**ADOPTE** la modification du tableau des effectifs des Services Techniques ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de  
CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-  
HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

-----  
Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

-----  
Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

-----  
objet : \_\_\_\_\_

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SERVICE CULTUREL ET CAFE CULTURE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à une réorganisation du service culturel fin 2007 et au nouvel organigramme, le poste de Chargé de Mission doit être supprimé. Il y a donc lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Ancien tableau	Nouveau tableau
<b>1 chargé de Mission (Directeur du Café-Culture)</b> 1 Attaché 1 Agent de Maîtrise principal 1 Agent de Maîtrise 1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 1 Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe 1 Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe  <b>Agent à temps non complet :</b> 1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (50 % du temps réglementaire)  <b>Agent à temps non complet :</b> 1 musicien encadrant (101 h/mois)	1 Attaché 1 Agent de Maîtrise principal 1 Agent de Maîtrise 1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 1 Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe 1 Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe  <b>Agent à temps non complet :</b> 1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (50 % du temps réglementaire)  <b>Agent à temps non complet :</b> 1 musicien encadrant (101 h/mois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **26 voix Pour et 3 Abstentions**

**ADOPTE** la modification du tableau des effectifs du Service Culturel et Café-Culture ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLO  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Nombre de conseillers

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLO)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la fermeture de la Cuisine Centrale, certains Agents de ce service ont été affectés dans les différents établissements scolaires. Cinq Agents sont concernés par cette disposition, il propose donc de modifier le tableau des effectifs du personnel de service comme suit :

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**MODIFICATION  
DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS  
DU PERSONNEL DE  
SERVICE ET DES  
ATSEM**

Ancien tableau	Nouveau tableau
<b><u>Personnel de Service</u></b>	<b><u>Personnel de Service</u></b>
<i>Emplois à temps complet</i>	<i>Emplois à temps complet</i>
<b>33 Adjoints Techniques 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1 Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe</b> <b>37 Adjoints Techniques 2<sup>ème</sup> classe</b>
<i>Emplois à temps non complet (80 %)</i>	<i>Emplois à temps non complet (80 %)</i>
4 Adjoint techniques 2 <sup>ème</sup> classe	4 Adjoint techniques 2 <sup>ème</sup> classe
<b><u>A T S E M</u></b>	<b><u>A T S E M</u></b>
<i>Emploi à temps complet</i>	<i>Emploi à temps complet</i>
2 postes d'ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes d'ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste d'ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe
<i>Emploi à temps non complet (80 %)</i>	<i>Emploi à temps non complet (80 %)</i>
1 poste d'ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste d'ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **26 voix Pour et 3 Abstentions**

**ADOPTE** la modification du tableau des effectifs des ATSEM ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

Vu la délibération adoptant le Compte Administratif 2007,

Vu le compte de gestion du Receveur présentant les mêmes résultats de clôture,

objet : \_\_\_\_\_

Attendu que le résultat du Compte Administratif 2007 se monte à :

- en fonctionnement un excédent de 2 677 385.72 €
  - en investissement un déficit de 457 693.33 €
- soit un résultat de clôture de ..... 2 219 692.39 €

Attendu que le solde d'investissement après prise en compte des restes à réaliser en recettes et en dépenses se chiffre à un déficit de 1 866 868.50 € ,

**AFFECTATION  
DES RESULTATS  
DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2007**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

**23 voix Pour, 3 voix Contre, 3 Abstentions**

**Article 1. ADOPTE** l'affectation des résultats du CA 2007 au BS 2008 comme suit

au compte OO1 : déficit d'investissement de	457 693.33 €
au compte 1068 : excédent de fonctionnement reporté :	1 900 000.00 €
au compte OO2 : excédent antérieur reporté :	777 385.72 €

soit un total de 2 219 692.39 € conforme au résultat de clôture du CA 2007.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire.

**Le Conseil Municipal,**

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

objet : \_\_\_\_\_

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :  
***23 voix Pour, 3 voix Contre et 3 Abstentions***

**ADOPTION DU  
COMPTE DE  
GESTION DU  
RECEVEUR  
EXERCICE 2007**

**Article 1 et unique : ADOPTE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2007 les écritures étant conformes à celles du compte administratif du même exercice

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

Vu la loi du 10/01/81 portant réforme de la fiscalité,

Vu le code général des impôts,

Vu la loi de finances pour l'année 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :  
***23 voix Pour, 3 voix Contre et 3 Abstentions***

Article 1<sup>er</sup>. **FIXE** ainsi les taux de fiscalité pour l'année 2008

**TAUX  
DE FISCALITE  
POUR L'ANNEE 2008**

Désignation de la taxe	Taux
Taxe d'habitation	10.31%
Foncier bâti	18.61%
Foncier non bâti	75.35%

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Date de la séance :  
**4 FEVRIER 2008**

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et  
L 212-31,

objet : \_\_\_\_\_

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

**22 voix Pour, 3 voix Contre et 3 Abstentions**

(M. le Maire a quitté la salle et ne participe pas au vote).

**DONNE ACTE** au Maire de la présentation du compte administratif 2007 lequel peut  
se résumer dans le tableau ci après :

**VOTE DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2007**

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses réalisées	2 971 334.69 €	9 895 838.24 €
Recettes réalisées	2 243 945.08 €	10 595 076.82 €
Différence	- 727 389.61 €	699 238.58 €
Solde d'exécution N-1	269 696.28 €	1 978 147.14 e
<b>Résultat de clôture CA 2007</b>	<b>- 457 693.33 €</b>	<b>2 677 385.72 €</b>

Soit un total de 2 219 692.39 € identique au résultat de clôture du compte de gestion du  
Receveur.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire.

Le Conseil Municipal,

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des Impôts,

Vu la loi de finances pour 2004 notamment son article 107,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8/07/2004 sur le principe de la sortie de Magny les Hameaux du SICTOM,

Vu la délibération favorable du 10/07/2006 du Sictom de Rambouillet sur le retrait de la commune de Magny les Hameaux,

Vu l'arrêté inter préfectoral numéro 235-2007/DRCL du 28 juin 2007 autorisant le retrait de la commune de Magny les Hameaux du SICTOM de Rambouillet,

Vu la délibération du 24 septembre 2007 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

**26 voix Pour, 2 voix Contre, 1 Abstention**

**Article 1<sup>er</sup> : FIXE** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 11.90 % pour l'année 2008.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**TAUX DE LA TAXE  
D'ENLEVEMENT  
DES ORDURES  
MENAGERES**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**REVERSEMENT  
DE SUBVENTION  
A MAGNY LOISIRS**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la CAF a versé plusieurs subventions dont une partie est destinée à l'association Magny Loisirs, ces sommes sont les suivantes :

Contrat temps libre montant à reverser à l'association Magny Loisirs : 17 945.43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**(M. BORDIER ne participe pas au vote)**

**Article 1. VOTE** le reversement de cette somme de 17 945.43 € à l'association Magny Loisirs

**Article 2.** Les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2008 - chapitre 67 - article 6748

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire.

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune a perçu une subvention de la CAF pour le contrat temps libre une partie de cette somme concerne les activités gérées par la MJC Mérantaise soit 12 400.13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**REVERSEMENT  
DE SUBVENTION  
A LA MAISON  
DES JEUNES  
ET DE LA CULTURE**

**Article 1. VOTE** le reversement de cette somme soit 12 400.13 € à la MJC Mérantaise

**Article 2.** Les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2008 chapitre 67 - article 6748

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

\_\_\_\_\_  
Date de convocation

\_\_\_\_\_  
Date d'affichage de  
convocation

\_\_\_\_\_  
Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

## PROPOSITION

\_\_\_\_\_  
Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**DON D'UN  
ADMINISTRE  
2 APPARTEMENTS  
EN  
MULTIPROPRIETE**

Vu le code des Collectivités Territoriales, et notamment L. 2242-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment son article L.1121-4,

Considérant qu'un Administré souhaite faire don à la commune de Magny les Hameaux des parts qu'il possède à la société dénommée « SCI CLUB HOTEL MERIBEL DES ALLUES », à savoir 2 appartements en multipropriété pour la période du mois de Juillet (du 1<sup>er</sup> au 15 Juillet),

Considérant que ces appartements seraient destinés au Personnel Communal qui en solliciterait la réservation,

Considérant qu'une convention devra être prise avec le CLOS pour la mise à disposition et la gestion de ces appartements,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

**Article 1. ACCEPTE** la donation des parts possédées à la société « SCI Club Hôtel Méribel des Allues », à savoir 2 appartements en multipropriété pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 Juillet)

**Article 2. AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique qui constatera cette donation.

**Article 3. AUTORISE** le Maire à signer une convention avec le CLOS pour la mise à disposition et la gestion des appartements.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Service Jeunesse organise un stage de secourisme les 4 et 5 mars 2008, pour les jeunes Magnycois à partir de 14 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **26 voix Pour et 3 abstentions**

Article 1. Le stage comprend deux après-midi de formation aux premiers secours.  
A l'issue de ce stage, une attestation est remise aux jeunes.

Article 2. Les tarifs A,B,C,D,E, et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies lors du Conseil Municipal du 25 juin 2007.

Le montant de la participation par jeune pour ce stage est fixé selon le tableau suivant :

CATEGORIE	TARIF
A	35 €
B	31 €
C	27 €
D	23 €
E	19 €
F	15 €

Article 3. Les recettes sont prévues au budget prévisionnel 2008.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**TARIFS  
STAGE DE  
SECOURISME**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

Considérant que la commune de Magny-les-Hameaux organise le projet « Styles Urbains », du 21 au 25 avril 2008, il convient de déterminer les tarifs de participation pour cette action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

objet : \_\_\_\_\_

**Article 1.** Les services Sports, Culturel, Social et Jeunesse organisent, dans le cadre du projet « styles urbains », une semaine de stages du 21 avril au 25 avril 2008 pour les enfants et les jeunes de la commune.

**Article 2.** Les tarifs A,B,C,D,E, et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies lors du conseil municipal du 25 juin 2007.

Les tarifs comprennent pour chaque participant : 2 stages d'une durée de 1 h 30 chacun.

**TARIFS  
PARTICIPATION  
A LA SEMAINE  
STYLES URBAINS**

Quotients familiaux	Participation
Tarifs A et B	15 €
Tarifs C et D	10 €
Tarifs E et F	5 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

-----  
Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**FONDS DE  
CONCOURS  
POUR L'AIDE AU  
FONCTIONNEMENT  
DE L'ESTAMINET  
POUR 2008**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement son article 186,

Vu les articles L5214-16, L5215-26 et L5216-5 du CGCT permettant aux EPCI le versement de fonds de concours à leurs communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipement,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 24 mars 2005 adoptant le principe et les montants de l'aide à l'accueil aux publics,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2007 relative au vote du budget primitif de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que le fonds de concours d'un montant de 138 000 € pour lequel une nouvelle convention d'objectifs culturels sera signée en 2008 pour une durée de 3 ans, est réparti comme suit :

121 395 € pour les soutiens aux activités artistiques et culturelles  
16 605 € pour l'aide à l'accueil des publics

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

**Article 1. ACCEPTE** le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'un montant de 138 000 € au bénéfice de la commune de Magny-les-Hameaux pour le fonctionnement de l'équipement culturel d'Estaminet réparti comme suit :

121 395 € pour les soutiens aux activités artistiques et culturelles

16 605 € pour l'aide à l'accueil des publics

**Article 2. DIT** que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel l'Estaminet est de 377 103 euros.

**Article 3. DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2008.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Canton de CHEVREUSE

L'An Deux Mille Huit,

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Le 4 Février,

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de financer la requalification et la rénovation des parkings, des espaces verts et des circulations douces (mail piétonnier) du quartier du Buisson (quartier en ZUS et CUCS),

objet : \_\_\_\_\_

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional et tout autre financeur potentiel,

**CONVENTION  
REGIONALE DE  
RENOUVELLEMENT  
URBAIN**

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à leur obtention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-9, L.123-10, L123-18,  
L300-2 et R123-19,

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

Vu la délibération du Comité du SAN en date du 23 octobre 2003 prescrivant le plan  
local d'urbanisme,

objet : \_\_\_\_\_

VU la délibération du Conseil Municipal de Magny-les-Hameaux en date du 27 février  
2006 prenant acte du débat sur les orientations générales d'aménagement et de  
développement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de  
son futur Plan Local de l'Urbanisme (PLU),

### **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

VU la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 24 mars 2006 prenant acte du  
débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Projet  
d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

VU la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 24 mai 2007, portant  
approbation du bilan de la concertation relative à la révision générale dudit POS et arrêt  
du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU les avis des personnes publiques associées/consultées recueillis pendant la période  
de consultation prévue par l'article L.123-9 du code de l'urbanisme,

VU l'arrêté de M. le Président de la Communauté d'Agglomération en date du  
11 septembre 2007, portant organisation de l'enquête publique relative au projet de  
PLU, du lundi 15 octobre 2007 inclus au vendredi 16 novembre 2007 inclus,

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable assorti de 2 réserves et 11  
recommandations du Commissaire-Enquêteur,

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de  
développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le  
règlement et les annexes,

.../...

Considérant que la révision, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal, est prête à être approuvée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

***23 voix Pour, 4 voix Contre et 2 Abstentions***

**APPROUVE** le plan local d'urbanisme de la commune de Magny-les-Hameaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ